

L'Eucharistie

L'Église est « en quelque sorte le sacrement » du Christ. Elle est témoin de sa résurrection et signe de sa présence dans le monde des hommes.

Aujourd'hui, pour les chrétiens, la rencontre de Dieu et des hommes a besoin de signes qui expriment le lien qui existe entre celui qui communie et la Pâque de Jésus Christ.

Dès les premiers siècles, la vie chrétienne s'articule sur le baptême et sur l'eucharistie, signes privilégiés de la vie, de la mort et de la résurrection du Christ. Dès l'origine, les premiers chrétiens célèbrent le mémorial. Cette célébration est appelée « repas du Seigneur » dans les épîtres de Paul, « fraction du pain » dans les Actes des apôtres, « eucharistie » chez Ignace d'ANTIOCHE († 110) et enfin « messe » à partir du IV^e siècle. Le Concile Vatican II utilise à nouveau le mot eucharistie pour désigner l'ensemble de la célébration.

Dans l'histoire du sacrement de l'eucharistie, on peut déceler quatre étapes :

- **Aux premiers heures du christianisme (I^{er} siècle) :** De la Cène à l'eucharistie.
- **A l'époque des Pères (II^e-VI^e siècle) :** La naissance des liturgies.
- **Du moyen Âge au XIX^e siècle (VII^e-XIX^e siècle) :** Un temps de maturation.
- **Après 1900 :** Le retour aux sources.

Les premiers chrétiens enracinent leur expérience rituelle dans la liturgie des repas juifs. Ils fréquentent les synagogues et le Temple (1). Sans doute certains continuent-ils, le vendredi soir, à prendre le repas d'ouverture du sabbat. Ils célèbrent la « fraction du pain » en mémoire du Seigneur. Ils font ainsi comme Jésus au soir de la Cène (2).

Bientôt les chrétiens sont expulsés des synagogues. Ils ne peuvent plus participer à la liturgie juive. Mais ils lui empruntent, pour leurs célébrations domestiques, des lectures de la loi et des prophètes, et le chant des psaumes. Ils y ajoutent des récits concernant Jésus en qui ils voient l'accomplissement des Écritures.

Quant à la fraction du pain, elle est, semble-t-il, vécue à l'origine le dimanche - premier jour de la semaine, jour de la résurrection - au cours d'un repas (3). Parfois, comme dans la liturgie juive, la fraction du pain intervient au début du repas fraternel. La bénédiction de la coupe vient ensuite (4). Un peu plus tard, par souci de dignité et de recueillement (lire 1 Co 11), le repas fraternel commence à se distinguer de la fraction du pain et de la bénédiction de la coupe. Plus tard encore, le repas fraternel (agape) et le repas eucharistique sont plus nettement dissociés.

En tout cas, les prières eucharistiques ultérieures (anaphores) s'inspirent des prières de bénédiction juives. Les unes et les autres comportent une louange au Dieu très haut, une action de grâce pour ses dons et une supplication pour le peuple (5).

● Le Nouveau Testament contient quatre récits du dernier repas de Jésus avec ses disciples avant sa passion (6). Aucun d'eux ne transcrit les mots exacts prononcés par Jésus en cette occasion. La fidélité des premiers chrétiens au mémorial porte sur le sens plus que sur la lettre des textes. Plus tard, dans les diverses liturgies d'Orient et d'Occident, on relèvera quatre-vingt cinq rédactions du récit de l'institution. Même la formulation imposée par Pie V (XVI^e siècle) à l'Église latine n'est rigoureusement identique à aucun des textes du Nouveau Testament.

● Dès les premiers siècles, la structure liturgique est ainsi fixée : rassemblement, parole, eucharistie, envoi. Elle ne variera pas dans les siècles ultérieurs. Mais chacun de ces temps comportera de nombreuses additions.

● Aux premiers siècles, la dimension trinitaire est déjà présente : louange au Père, mémoire du Fils, appel à l'Esprit.

Un texte du II^e siècle fait le lien entre les bénédictions juives et les prières eucharistiques : la « Didachè » (7). Il donne quelques renseignements précieux sur la liturgie ancienne :

- Les chrétiens se réunissent certains jours fixes, en particulier le dimanche.
- Ils adressent l'action de grâce à Dieu par le Christ.
- Ils font, semble-t-il, l'eucharistie après le repas fraternel.
- Ils sont invités à confesser leurs péchés.

Le schéma contenu dans la « Didachè » laisse au président une certaine liberté, les formulaires ne sont pas encore fixés. Saint Justin le confirme dans un texte qui contient le plus ancien récit d'une eucharistie telle qu'elle est vécue à Rome au milieu du II^e siècle (8).

Un siècle à peine après Justin, est rédigé, toujours à Rome, le plus ancien recueil de règles eucharistiques. « La Tradition apostolique » attribuée à Hippolyte. Il contient une prière eucharistique développée (9) et un certain nombre d'indications liturgiques (10).

Durant le III^e siècle, la multiplication des liturgies, qui s'enracine dans la diversité offerte dans les quatre évangiles, continue à s'opérer tant en Orient qu'en Occident.

En Orient, des hommes exceptionnels comme Basile, Jean Chrysostome, Cyrille de JÉRUSALEM (11) et Cyrille d'ALEXANDRIE contribuent au respect des cultures locales. La liturgie d'ANTIOCHE se déroule selon le rite syrien ; à cette liturgie se rattacheront les rites maronite, byzantin et arménien. Elle influencera également les rites de langue syriaque, notamment les rites nestorien, chaldéen et malabar (24).

De son côté, la liturgie d'ALEXANDRIE suscite les rites copte et éthiopien. En tout, une dizaine de langues et de liturgies différentes pour célébrer la même eucharistie (24).

En occident, deux grands rameaux surgissent. L'un vient d'Italie et d'Afrique. Il inclut les liturgies romaine, ambrosienne et augustinienne. L'autre rameau vient d'ESPAGNE

et de GAULE. Il est tributaire des liturgies byzantines et comprend les rites gallican, gothique puis mozarabe en ESPAGNE, celte en BRETAGNE et en IRLANDE (24)

Cette diversité ne durera pas aussi longtemps en Occident qu'en Orient. Chez les Orientaux, les rites multiples se maintiendront jusqu'à aujourd'hui. Chez les Occidentaux, la liturgie romaine prend assez rapidement le pas sur les autres. Sa domination progressive est favorisée par trois papes du Ve et VIe siècle : Léon le Grand (440-461), Gélase (492-496) et surtout Grégoire le Grand (590-604). Les deux premiers laissent leur nom à deux recueils liturgiques (12). Le troisième réunit le sanctoral, le temporal et les messes votives en un seul livre liturgique. Il codifie aussi le rituel de la messe papale. La charité de cette messe plaît à bon nombre de clercs gallicans, souvent peu instruits. Dans le même temps, le peuple comprend de moins en moins le latin et il ne chante plus guère. Il s'en remet à la chorale pour le chant (le plain-chant) et au prêtre pour le reste du rituel.

Recopiés en de nombreux exemplaires, les sacramentaires romains s'imposent un peu partout (13) en Occident.

- Le déclin du rite gallican est dû à une double cause : la baisse du niveau culturel en Gaule et l'imposition du rite romain par Pépin le BREF et par CHARLEMAGNE.

- Le brassage de la population autochtone avec les envahisseurs explique que la majorité des fidèles bientôt ne comprend plus le latin. En outre, la langue du culte se sépare progressivement de la langue parlée couramment. Cette coupure deviendra effective au Xe siècle.

- Le sentiment de leur indignité empêche beaucoup de fidèles de s'approcher de la table du Seigneur. Ce sentiment a une double origine : d'une part le sacrement de l'eucharistie est tenu en haute estime ; d'autre part l'Église multiplie les exigences. Ainsi, avant de communier le jeûne total est universellement observé dès le Ve siècle et la continence conjugale vivement encouragée.

La renaissance carolingienne enrichit la liturgie romaine qui avait imposé ses sacramentaires. Rites germains, francs, nordiques et romains s'entremêlent et donnent naissance, vers l'an mille, à la messe romanofranque.

Cette fusion se fait aux dépens de la participation du peuple, malgré la multiplication de certains rites : signes de croix, bénédictions, encensements, baisers à l'autel, gestes et prières pour demander pardon.

A partir du XIIIe siècle, d'autres rites apparaissent : élévation et contemplation de l'hostie après la consécration, élévation du calice, changement de place du missel entre l'épître et l'évangile, apparition des couleurs liturgiques, exposition du saint sacrement même pendant la messe, etc. Mais la communion régresse, elle devient même l'exception.

Bientôt l'autel majeur est transféré de la croisée du transept au fond de l'abside. Le prêtre célèbre dos au peuple et il cumule désormais des fonctions jusque là accomplies par le

peuple, la chorale et les lecteurs. C'est aussi à cette époque qu'il prononce secrètement le canon (ou prière eucharistique).

De ce fait, la messe apparaît de plus en plus comme l'affaire exclusive du prêtre. L'habitude se répand que des prêtres célèbrent des messes privées, c'est-à-dire en l'absence d'une assemblée. Des autels sont adossés aux murs latéraux des églises, dans les transepts et dans les oratoires, de manière à permettre aux nombreux prêtres de célébrer pour le pardon des vivants et des morts.

Pour l'essentiel, les rites de la célébration ne changeront pas jusqu'en 1970.



Jusqu'au XIII^e siècle, la communion se fait habituellement sous les deux espèces du pain et du vin (14), sauf pour les absents et les malades. Progressivement, des raisons d'hygiène et de commodité conduisent à supprimer la communion au calice.



Dès les premiers siècles, les chrétiens apportent de chez eux le pain et le vin. Ils expriment ainsi leur participation à l'eucharistie. Il s'agit du pain quotidien, c'est-à-dire fermenté. L'usage du pain sans levain n'existait alors que chez les Arméniens. Il va se répandre à partir du XI^e siècle, sauf chez les chrétiens d'Orient.



Au XVI^e siècle, les Protestants contestent vigoureusement le caractère sacrificiel de la messe. Ils revendiquent la participation de l'assemblée, l'usage de la langue vivante et la communion des fidèles au calice.

Le Concile de Trente (1563) s'oppose à la volonté des réformateurs. Certes, les évêques réunis à cette occasion reconnaissent l'existence de certains abus : superstitions, valorisation d'aspects secondaires, absence de participation de l'assemblée. Pourtant leur opposition aux revendications des Protestants oriente l'ensemble de leurs réflexions et de leurs décisions. Ils définissent solennellement la valeur sacrificielle de la messe. Ils refusent d'admettre l'usage de la langue vivante mais encouragent les prêtres à expliquer les rites aux fidèles (15). Quant à la communion des fidèles au calice, Pie IV († 1565) l'accorde à certains pays, d'Europe centrale en particulier. Mais Pie V et ses successeurs reviennent sur cette concession.

En 1570, le missel tridentin est promulgué par Pie V. Il va ordonner la célébration de l'eucharistie pendant quatre siècles. Il reprend le missel de la Curie romaine en le modifiant sur des points minimes (16).



Le missel de Pie V conserve bien des éléments de l'antique messe romaine. Pour autant, il ne cherche pas à redonner à l'assemblée la place qu'elle avait avant le XIII^e siècle. Il

est en général bien accueilli. Il faudra cependant attendre le milieu du XIXe siècle pour le voir s'imposer partout.

En 1588, Sixte Quint institue la Congrégation des rites et des cérémonies. Elle a pour mission principale de faire observer strictement les rites sacrés partout et par tous.

La liturgie est dominée par la préoccupation des rubriques. Mais la messe du dimanche demeure importante pour la vie chrétienne. La compréhension est rendue difficile, en particulier à cause de la langue utilisée. Comme il n'est pas permis de traduire l'ordinaire de la messe, des livrets sont publiés : ils proposent des méditations qui peuvent être récitées à voix basse par les fidèles. Les rares chrétiens qui veulent communier peuvent le faire à une messe matinale, une « messe de communion » qui ne les dispense pas de revenir à la grand-messe. Le culte de l'eucharistie en dehors de la messe prend de l'importance : salut du saint sacrement, adorations prolongées.

Au XIXe siècle, on s'efforce, par la construction d'églises nouvelles, de tout mettre en œuvre pour que chaque fidèle ne puisse manquer « sa » messe. A la même époque, Dom GUÉRANGER, abbé bénédictin de Solesmes († 1875), entreprend - dans son ouvrage « l'année liturgique » - une réflexion importante sur la liturgie qui est, pour lui, la source principale de la vie chrétienne.



La réforme liturgique se prépare depuis la fin du XIXe siècle.

1903 : Pie X rappelle la valeur du chant grégorien et demande que le peuple y participe.

1905 : Pie X encourage les fidèles à la communion fréquente (17).

1910 : Pie X invite les enfants à communier dès l'âge de raison (18).

1913 : Pie X réforme le missel de Pie V.

1920 : Les missels des fidèles de Dom LEFEBVRE présentent les prières de la messe en français et en latin.

1947 : Pie XII synthétise dans l'encyclique « Mediator Dei » les résultats du mouvement liturgique depuis un demi-siècle. Il encourage les messes dialoguées (19). Il définit la liturgie comme « le culte intégral du corps mystique de Jésus Christ, c'est-à-dire du chef et de ses membres ». Cette définition sera reprise textuellement par Vatican II.

1951 - 1955 : A la suite du travail de Dom CASEL en ALLEMAGNE, Pie XII restaure les cérémonies de la nuit pascale et de la semaine sainte. Il approuve la traduction officielle des lectures et en permet la proclamation successive. Il autorise les messes du soir et assouplit la loi du jeûne eucharistique en 1953.

En France, dès 1946, le Centre de pastorale liturgique (CPL) travaille au renouveau liturgique dans les paroisses.

Le premier texte promulgué par le Concile Vatican II concerne la liturgie (20). Son mot clé est la « participation » (21).

Le peuple entend le prêtre parler dans sa langue et le voit célébrer face à lui. Il l'entend prononcer à haute voix la prière eucharistique. Le dimanche, il accueille un choix de textes bibliques plus varié qu'auparavant puisqu'ils sont organisés en un cycle de trois ans. Il peut communier dans la main, comme le faisaient les chrétiens aux premiers siècles. En certaines occasions, il peut aussi boire à la coupe. Enfin réapparaît la concélébration qui avait disparu en Occident depuis plusieurs siècles. Par ailleurs, Vatican II met en valeur le lien entre les deux parties de l'eucharistie, la parole et les signes (22).

Paul VI publie en 1970 le nouveau « Missel romain », mettant ainsi en œuvre les orientations du Concile (23). Ainsi s'ouvre une page nouvelle dans l'histoire de la liturgie.

LA CÉLÉBRATION DE L'EUCCHARISTIE SELON LE RITE DE 1970

TEMPS DU RASSEMBLEMENT De l'accueil à la prière	<ul style="list-style-type: none"> • Chant d'entrée. Accueil • Salutation du président • Rite pénitentiel (plusieurs possibilités) • Litanie « Seigneur, prends pitié » • Gloire à Dieu • Prière d'ouverture
TEMPS DE LA PAROLE De l'écoute de la parole à la réponse de foi	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} lecture : Ancien Testament • Psaume • 2^e lecture : lettre d'un apôtre ou Actes des apôtres • Acclamation (Alléluia) • Évangile • Homélie • Profession de foi (Je crois en Dieu) • Prière Universelle
TEMPS DU SIGNE De l'action de grâce à la communion	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des dons • Préface (plus de 80 au choix) • Prière eucharistique (10 au choix) • Notre Père • Baiser de paix • Fraction du Pain • Communion • Prière du président
TEMPS DE L'ENVOI De la communion à la mission	<ul style="list-style-type: none"> • Bénédiction • Envoi

- (1) Unanimes, ils se rendaient chaque jour assidûment au Temple ; ils rompaient le pain à domicile, prenant leur nourriture dans l'allégresse et la simplicité de cœur.
Actes des apôtres 2, 46 (Traduction TOB, Cerf)
- (2) La Cène, enracinée dans la liturgie juive, révèle une nouveauté radicale. Le mémorial de la sortie d'Égypte s'accomplit dans l'événement fondateur de la mort et de la résurrection du Christ. Les Chrétiens font désormais mémoire d'une personne : le Christ Seigneur.
- (3) Pour les premiers chrétiens, la Cène (Mt 26, 26-29 ; Mc 14, 22-25 ; Lc 22, 15-20 ; 1 Co 11, 23-26) s'insère dans la suite des repas pris par Jésus avec ses disciples, avant comme après sa résurrection : Cana Jn 2, 1-11 ; multiplication des pains au désert Mc 6, 30-44 ; 8, 1-10 ; repas chez Simon Lc 7, 36-50 ; repas chez Pierre Mc 1, 31 ; repas chez Marthe et Marie Lc 10, 38-42 ; au bord du lac Jn 21, 12 ; à Jérusalem Ac 1, 4. Située « la nuit-même où il fut livré », elle anticipe le sacrifice de la croix. Elle pose le fondement de ce qui, après la résurrection, deviendra l'eucharistie.
- (4) Le récit de l'institution de l'eucharistie en Luc 22, 15-20 suit ce déroulement.
- (5) Voici une prière de bénédiction juive de la table après le repas. Ce texte date du IXe siècle mais la plupart de ses éléments son probablement antérieurs à Jésus. Les jours ordinaires, cette prière était beaucoup plus brève.

Le président : Rendons grâce au Seigneur notre Dieu.

Tous : Béni soit le nom du Seigneur, maintenant et à jamais.

Le président : Béni sois-tu, Seigneur notre Dieu, roi de l'univers, qui nourrit le monde dans ta bonté [...]

Tous : Béni sois-tu, Seigneur, qui donne à tous la nourriture.

Le président : Nous te rendons grâce, Seigneur notre Dieu, pour ce pays désirable, bon et vaste, qu'il t'a plu de donner à nos pères, pour l'alliance dont tu as marqué notre chair, la loi que tu nous as donnée [...]

Tous : Béni sois-tu, Seigneur, pour le pays et la nourriture.

Le Président : Aie pitié, Seigneur notre Dieu, de ton peuple Israël, de ta cité Jérusalem [...]. Nourris-nous, entretiens-nous, soutiens-nous, prends soin de nous, relève-nous [...]. Notre Dieu est le Dieu de nos pères, que le mémorial de nous-mêmes et de nos pères, le mémorial de Jérusalem ta cité, le mémorial du Messie le fils de David, ton serviteur, le mémorial de ton peuple [...] soit rappelé et mentionné devant toi [...].

Tous : Béni sois-tu, toi qui construis Jérusalem.

Bénédiction juive de la table après le repas, citée par Louis-Marie Chauvet dans l'ouvrage collectif *L'eucharistie*, de Jésus aux chrétiens d'aujourd'hui, Droguet et Ardent, 1981, pp.310-311.

- (6) Les récits de la Cène sont fréquemment appelés récits de l'institution.

(7) Pour l'eucharistie, rendez grâce ainsi :

D'abord pour la coupe :

Nous te rendons grâce, notre Père,
pour la sainte vigne de David, ton serviteur,
que tu nous as révélée par Jésus, ton serviteur.

Gloire à toi, dans les siècles !

Puis pour le pain rompu :

Nous te rendons grâce, notre Père,
pour la vie et la connaissance
que tu nous as révélées par Jésus, ton serviteur.

Gloire à toi, dans les siècles !

Comme ce pain rompu, autrefois disséminé sur les collines,
a été recueilli pour ne plus faire qu'un,
qu'ainsi soit rassemblée ton Église
des extrémités de la terre dans ton royaume.

Car c'est à toi qu'appartiennent
la gloire et la puissance,
par Jésus Christ, dans les siècles !

Que personne ne mange ni ne boive de votre eucharistie, si ce n'est les baptisés au nom du Seigneur, car c'est aussi à ce propos que le Seigneur a dit : « Ne donnez pas aux chiens ce qui est saint ».

Le jour dominical du Seigneur, rassemblez-vous pour rompre le pain et rendre grâce, après avoir en outre confessé vos fautes pour que votre sacrifice soit pur. Mais que celui qui a un différend avec son compagnon ne se joigne pas à vous avant de s'être réconcilié, de peur que votre sacrifice ne soit profané.

La doctrine des douze apôtres ou **Didachè** (v. 150) 9 et 14

(8) Le jour qu'on appelle le jour du soleil, tous, dans les villes comme dans les campagnes, se réunissent en un même lieu. On lit les mémoires des apôtres et les écrits des prophètes, autant que le temps le permet. Quand le lecteur a fini, celui qui préside fait un discours pour inciter et exhorter à l'imitation de ces beaux enseignements. Ensuite nous nous levons tous ensemble et nous prions. Puis, ainsi que je l'ai déjà dit, quand nous avons fini de prier on apporte du pain et du vin avec de l'eau. Celui qui préside fait monter au ciel des prières et des eucharisties autant qu'il peut, et tout le peuple répond par l'acclamation : Amen ! Alors a lieu la distribution et le partage des aliments consacrés, et l'envoi en est fait aux absents par les diacres. Ceux qui sont dans l'abondance et qui le veulent donnent librement, chacun ce qu'il veut. Ce qui est recueilli est remis au président et celui-ci assiste ainsi les orphelins, les veuves, ce que la maladie a rendus indigents, les prisonniers, les immigrés, en un mot, il secourt tous ceux qui sont dans le besoin. Nous nous assemblons tous le jour du soleil parce que c'est le premier jour où Dieu, tirant la matière des ténèbres, créa le monde et que, ce même jour, Jésus Christ notre Seigneur ressuscita des morts. La veille du jour de Saturne il fut crucifié, et le lendemain de ce jour, c'est-à-dire le jour du soleil, il apparut à ses apôtres et à ses disciples, et il leur enseigna cette doctrine que nous venons de soumettre à votre attention.

Saint Justin (v. 100-165), **1^{ère} Apologie** 67 (écrite vers 150)

- (9) Le Seigneur soit avec vous. – Et avec votre esprit.
Élevez vos cœurs. – Nous les tournons vers le Seigneur.
Rendez grâce au Seigneur. – C'est digne et juste.

Nous te rendons grâce, Ô Dieu, par ton enfant bien aimé Jésus Christ, que tu nous a envoyé en ces derniers temps comme sauveur, rédempteur et messenger de ton dessein, lui qui est ton Verbe inséparable, par qui tu as tout créé et que, dans ton bon plaisir, tu as envoyé du ciel dans le sein d'une vierge et qui, ayant été conçu, s'est incarné et s'est manifesté comme ton Fils, né de l'Esprit Saint et de la Vierge.

C'est lui qui, accomplissant ta volonté et t'acquérant un peuple saint, a étendu les mains tandis qu'il souffrait pour délivrer de la souffrance ceux qui ont confiance en toi.

Tandis qu'il se livrait à la souffrance volontaire pour détruire la mort et rompre les chaînes du diable, fouler aux pieds l'enfer, amener les justes à la lumière, fixer la règle [de foi] et manifester la résurrection, prenant du pain, il te rendit grâce et dit : « Prenez, manger, ceci est mon corps qui est rompu pour vous ».

De même le calice, en disant : « Ceci est mon sang qui est répandu pour vous. Quand vous faites ceci, faites-le en mémoire de moi ».

Nous souvenant donc de sa mort et de sa résurrection, nous t'offrons ce pain et ce calice en te rendant grâce de ce que tu nous as jugés dignes de nous tenir devant toi et de te servir comme prêtres.

Nous te demandons d'envoyer ton Esprit sur l'oblation de la sainte Église. En les rassemblant, donne à tous ceux qui participent à tes saints mystères d'y participer pour être remplis de l'Esprit Saint, pour l'affermissement de leur foi dans la vérité afin que nous te louions et glorifions par ton enfant Jésus Christ, par qui te soient rendus gloire et honneur avec le Saint Esprit dans la sainte Église, maintenant et dans tous les siècles.
Amen.

Hippolyte (170-235 ?), **La Tradition apostolique 4**

On notera l'étroite parenté entre la prière eucharistique actuelle n°2 et cette prière de « La Tradition apostolique ».

- (10) Voici résumées quelques indications liturgiques contenues dans « La tradition apostolique » d'Hippolyte de Rome :

Le célébrant ne porte pas de vêtement spécial. Hommes et femmes sont séparés, sans doute à cause du baiser de paix. Les fidèles apportent le pain et le vin. Ils communient debout. Ils reçoivent le pain consacré dans la main et boivent le vin au calice. Ils portent aux absents le pain consacré.

- (11) Dans l'une de ses instructions destinées aux nouveaux baptisés. Cyrille de JÉRUSALEM met en valeur le geste de la communion :

Quand donc tu t'approches, ne t'avance pas les paumes des mains étendues, ni les doigts disjoints ; mais fais de ta main gauche un trône pour ta main droite, puisque celle-ci doit recevoir le Roi, et, dans le creux de ta main, reçois le corps du Christ,

disant : « Amen ». Avec soin alors sanctifie tes yeux par le contact du saint corps, puis prends-le et veille à n'en rien perdre.

Cyrille de Jérusalem (316-387), *Catéchèse mystagogique* V. 22

- (12) Ces recueils ont reçu les noms de « Sacramentaire léonien » et de « Sacramentaire gélasien ».
- (13) Cependant les copistes gallicans ne se font guère de scrupules pour joindre aux livres romain des éléments empruntés à leurs propres trésors liturgiques.
- (14) La communion au sang du Christ se fait de trois manières : la plus expressive est de boire à la coupe ; pour des raisons d'hygiène et de commodité on aspire parfois avec un chalumeau (tuyau de roseau ou de paille) ; on peut enfin tremper le pain consacré dans le vin (intinction).
- (15) Quoique la messe contienne de grandes instructions pour les fidèles, les Pères n'ont pas jugé bon de laisser célébrer n'importe où en langue vulgaire. Aussi, tout en retenant partout pour chaque Église le rite par elle pratiqué et approuvé par la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, le saint Concile, pour que les brebis du Christ ne meurent pas de faim et que « les petits ne demandent pas du pain sans que personne ne leur en donne », ordonne aux pasteurs et à tous ceux qui ont charge d'âme d'expliquer souvent ou de faire expliquer par d'autres, au cours de la célébration de la messe, quelque chose de ce qui s'y lit et qu'ils s'attachent à exposer quelque'un des autres éléments du mystère de ce sacrifice, surtout les dimanches et les fêtes.

Concile de Trente, session XXII (1562), Dz 946
dans Dumeige, *La foi catholique*, n°774

- (16) Jusque là, le modèle de la messe était la messe solennelle célébrée par l'évêque. Dans le missel promulgué au XVI^e siècle par Pie V, le modèle devient la messe privée célébrée en silence par un prêtre assisté d'un serviteur mais sans assemblée.
- (17) La communion fréquente et quotidienne, étant souverainement désirée par Notre Seigneur Jésus Christ et par l'Église catholique, doit être rendue accessible à tous les fidèles de quelque classe et de quelque condition qu'ils soient, en sorte que nul, s'il est en état de grâce et s'il s'approche de la sainte table avec une intention droite, ne puisse en être écarté.

Décret de la Congrégation du Concile sur la réception
quotidienne de l'eucharistie (1905)

- (18) L'âge de discrétion, aussi bien pour la communion que pour la confession, est celui où l'enfant commence à raisonner, c'est-à-dire vers sept ans, soit au-dessus, soit même au-dessous. Dès ce moment commence l'obligation de satisfaire au double précepte de la confession et de la communion [...]. Ceux qui ont charge des enfants doivent mettre tous leurs soins à les faire approcher très fréquemment de la sainte table après leur première communion et, si c'est possible, même tous les jours, comme le désirent le Christ Jésus et notre Mère la sainte Église.

Décret **Quam singulari** de la Congrégation des sacrements
sur l'âge d'admission à la première communion (1910)

(19) Ceux-là, par conséquent, sont dignes de louanges qui, en vue de rendre plus facile et plus fructueuse pour le peuple chrétien la participation au sacrifice eucharistique, s'efforcent opportunément de mettre entre les mains du peuple le missel romain, de manière que les fidèles, unis au prêtre, prient avec lui à l'aide des mêmes paroles et avec les sentiments mêmes de l'Église ; ceux-là aussi méritent des louanges qui s'efforcent de faire de la liturgie une action sainte, même extérieurement, à laquelle prennent réellement part tous les assistants, ce qui peut se réaliser de diverses manières : quand, par exemple, tout le peuple, selon les règles rituelles, ou bien répond d'une façon bien réglée aux paroles du prêtre, ou se livre à des chants en rapport avec les différentes parties du sacrifice, ou bien fait l'un et l'autre, ou enfin lorsque dans les messes solennelles il répond aux prières des ministres de Jésus Christ et s'associe au chant liturgique.

Pie XII, Encyclique **Mediator Dei** (1947), 2^o partie II, 3

(20) Il s'agit de la Constitution sur la liturgie « Sacrosanctum concilium », publiée le 4 décembre 1963.

(21) La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandées par la nature de la liturgie elle-même et qui est, en vertu de son baptême, un droit et un devoir pour le peuple chrétien, « race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté » (1 P 2, 9 ; cf. 2, 4-5). Cette participation pleine et active de tout le peuple est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie.

Concile Vatican II, **Constitution sur la liturgie**
« **Sacrosanctum Concilium** » (1963), n°14

(22) Les deux parties qui constituent en quelque sorte la messe, c'est-à-dire la liturgie de la parole et la liturgie eucharistique, sont si étroitement unies entre elles qu'elles constituent un seul acte de culte. Aussi, le saint Concile exhorte-t-il vivement les pasteurs à enseigner activement aux fidèles, dans la catéchèse, qu'il faut participer à la messe entière, surtout les dimanches et jours de fête de précepte.

Concile Vatican II, **Constitution sur la liturgie**
« **Sacrosanctum Concilium** » (1963), n°56

(23) Le rituel de la messe sera révisé de telle sorte que se manifestent plus clairement le rôle propre ainsi que la connexion mutuelle de chacune de ses parties, et que soit facilitée la participation pieuse et active des fidèles.

Aussi, en gardant fidèlement la substance des rites, on les simplifiera ; on omettra ce qui, au cours des âges, a été redoublé ou a été ajouté sans grande utilité ; on rétablira, selon l'ancienne norme des saints Pères, certaines choses qui ont disparu sous les atteintes du temps, dans la mesure où cela apparaîtra opportun ou nécessaire.

Concile Vatican II, **Constitution sur la liturgie**
« **Sacrosanctum Concilium** » (1963), n°50

Tableau de rites liturgiques

LITURGIES DE L'ORIENT		LITURGIES DE L'OCCIDENT		
Autour du Patriarcat d'ANTIOCHE		Autour du Patriarcat d'ALEXANDRIE	Rites d'ITALIE et d'AFRIQUE	Rites d'ESPAGNE et de GAULE
Type syrien occidental	Type syrien oriental			
Rite syrien Rite maronite Rite byzantin Rite arménien	Rite nestorien Rite chaldéen Rite malabar	Rite copte Rite éthiopien	Rite romain Rite ambrosien Rite augustinien	Rite mozarabe Rite gallican Rite celte